



IJS INFO FLASH

SYNDICAT DE L'ENCADREMENT
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
UNSA-éducation

N° Spécial
29 septembre 2020
OTE
au 1er janvier 2021
Essai à transformer

OTE : rétrospective d'une victoire collective

- Le 15 septembre, se sont déroulés des échanges très constructifs entre les Ministres de tutelle, l'UNSA-éducation et ses syndicats JS.

- Le 17 septembre, les organisations syndicales (OS) ont néanmoins appris, de manière détournée, que la direction du budget a maintenu les personnels JS (hors ceux des établissements et les CTS qui sont rémunérés sur le BOP 219) sur le BOP 124 au projet de loi de finances (PLF) pour 2021. Autrement dit, le transfert des personnels JS ne pourrait être pleinement effectif, au mieux, seulement début 2022. La majorité des OS, à l'annonce de cette décision, a boycotté le CTM du 17 septembre. Des échanges informels « musclés » se sont toutefois tenus en marge, les OS faisant état de leur colère aux représentants des cabinets et de l'administration.

- Puis, l'intersyndicale (UNSA-Éducation, FSU, CGT) a en urgence mené les actions suivantes : courrier intersyndical au Premier Ministre ainsi qu'un message et un « facebook live » le 22 septembre pour informer les personnels.

- L'UNSA, l'UNSA fonction publique et l'UNSA-éducation se sont aussi mobilisés par des actions de lobbying et d'interpellation des Ministres et de leur cabinet.

- Le SEJS a le 19 septembre envoyé aux Ministres BLANQUER et MARACINEANU un courrier exposant pourquoi il fallait maintenir le calendrier OTE pour le secteur JS.

- D'après nos informations, ces derniers « sont montés au créneau » comme le suggéraient le SEJS et l'intersyndicale et ont emporté l'arbitrage du Premier Ministre, officialisé par un message du Préfet KUPFER (MICORE) du 25/9.

Le SEJS remercie nos Ministres de leur engagement ainsi que de celui de leurs cabinets et services ayant œuvré en ce sens.

ON NE FAIT PAS UNE BELLE RÉFORME... AVEC UNE LAMPE À HUILE !!!



Le SEJS l'a revendiqué : le pôle éducatif et la continuité éducative font sens. Les équipes JS à côté de celles de l'Éducation nationale connaissent la complexité de cette approche globale et sa fragilité : l'impuissance publique nous guette si l'on n'y met pas les moyens... qui ne peuvent se réduire à la « lampe à huile » ! Le SEJS a élaboré des éléments de doctrine et a défini des conditions de réussite dont beaucoup restent encore à asseoir. Des réponses immédiates sont attendues et doivent être mises en œuvre dans les jours et les semaines qui viennent.

Le SEJS est en effet convaincu que le plus dur reste à faire et se mobilisera jusqu'au bout :

- **Pour soutenir les collègues en charge de la préfiguration des futurs services JES**, en particulier les correspondants départementaux souvent confrontés à des manœuvres dilatoires, d'obstructions, voire d'intimidation. Des consignes ministérielles fermes et claires doivent être passées pour qu'ils puissent mener les travaux de préfiguration dans la sérénité et avoir un accès direct aux DASEN et aux préfigurateurs DRAJES, sans craindre des pressions de tout ordre.

www.sejs.org

Contactez le permanent :

sejs.permanence@unsa-education.org



SEJSUNSA



@comSEJS





- **Pour doter les futurs services de moyens humains et matériels à la hauteur.** Cela doit se traduire par un volontarisme ministériel pour que les moyens humains et matériels devant être transférés le soient effectivement. Cela nécessite une large ouverture de postes au concours en 2021 pour compenser les politiques malthusiennes des trop nombreuses dernières années. Cela passe enfin par une carte de référence des emplois et des postes fondée sur des critères socio-démographiques et d'activité afin de mailler le territoire de manière optimale. 10 départements sans IJS aujourd'hui, bientôt 20, 30 ou 40 ? C'est autant de futurs services DSDEN/SDJES sans capitaine !
- **Pour positionner à leur juste niveau les services et leurs responsables** afin qu'ils puissent « opérationnaliser » les politiques publiques JS. En DSDEN, les SDJES, services d'intervention, doivent être rattachés directement au DASEN. Ils ne doivent pas se retrouver sous l'autorité du SG de la DSDEN qui encadrent des services essentiellement gestionnaires. Les responsables des DRAJES et SDJES doivent siéger respectivement aux CODIR des rectorats et DASEN ainsi qu'aux collèges des chefs de service des préfets de leurs territoires. Les responsables des SDJES doivent tous être positionnés sur emplois fonctionnels, le régime de ces emplois devant si nécessaire être revu pour que les IJS actuellement en poste puissent y accéder. Les DRAJES doivent disposer d'au moins un adjoint positionné sur emploi fonctionnel, indispensable pour assurer une continuité de service public. Les chefs de pôle en direction régionale doivent être reconnus à la hauteur des responsabilités qu'ils assument. De manière générale, le statut d'encadrant de corps A+ des IJS ne doit plus être méprisé, mais bien au contraire, enfin, valorisé.
- **Pour développer la colonne vertébrale de l'intervention de l'État dans le champ du sport** qui nécessite un axe renforcé, cohérent et articulé de ses différentes composantes : ministère notamment direction des sports, établissements et services. Il faut éviter tout hégémonisme de l'ANS qui, au mieux, doit être cantonnée dans un rôle d'opérateur. Son action devra faire l'objet d'une évaluation approfondie.
- **Pour davantage « territorialiser » les politiques publiques JS.** Pour chaque politique, il convient de trouver l'échelon territorial pertinent d'intervention en s'appuyant sur l'échelon le plus proche, les échelons supérieurs devant lui apporter un appui. Pour la plupart, les sujets éducatifs complémentaires à l'école ne se décident pas à Paris, mais à l'échelle infra départemental des communes, EPCI et associations. Seul l'État, par son autorité, l'expertise méthodologique de ses personnels et sa fonction d'ensemblier, dispose de la capacité de réunir autour d'une table les différents acteurs territoriaux et de les faire travailler ensemble. Le GAD doit devenir le lieu de cette nouvelle gouvernance territoriale éducative et sportive.
- **Pour enfin offrir des perspectives d'avenir aux inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS).** Après des années de déclassement et ces derniers mois au cours desquels les conditions de travail des IJS se sont nettement détériorées et les RPS ont explosé, une réaction ministérielle énergique s'impose avec des mesures d'urgence pour restaurer, *a minima*, des conditions de travail décentes et pour que les IJS puissent enfin se voir proposer des parcours professionnels attractifs.

Le mariage avec l'Éducation nationale, largement souhaité et réfléchi dans son mode opératoire par le SEJS, ne doit pas se muer en baiser du vampire ! L'essai reste à transformer !

Nous avons besoin de votre soutien pour agir

Sans aucun autre moyen financier que votre cotisation, le SEJS ne peut poursuivre ses actions, défendre et promouvoir les IJS.

Vous pouvez adhérer **ICI**
D'avance, **MERCI.**

www.sejs.org

Contacter le permanent :

sejs.permanence@unsa-education.org



SEJSUNSA



@comSEJS

